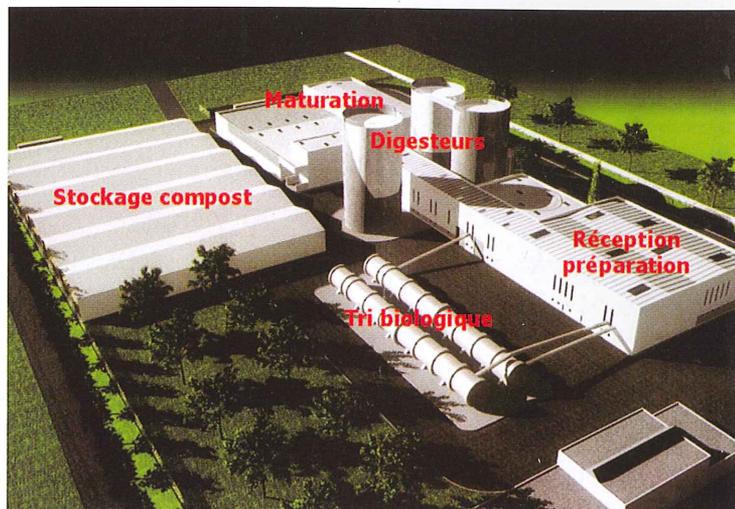


ENVIRONNEMENT

Pour un développement durable Montpellier Agglomération lance à Garosud un nouveau programme de traitement des déchets sans danger pour la santé humaine



L'usine de méthanisation est sur les rails. Le Conseil de Communauté a décidé le lancement de la procédure de réalisation à la majorité lors de sa séance du 29 septembre dernier. Implantée sur la Zone Garosud de Montpellier, cette unité de traitement des ordures ménagères devrait ouvrir ses portes fin 2006. D'une capacité de traitement de 230 000 tonnes, elle prend en compte l'évolution démographique envisagée d'ici 2027. Cette réalisation de Montpellier Agglomération répond aux exigences de la loi qui vise notamment à une plus grande revalorisation des déchets. La méthanisation consiste en la dégradation de la matière organique grâce à l'action de micro-organismes. Celle-ci s'opère dans des cuves étanches appelées « digesteur », en l'absence d'oxygène. Ce procédé présente le double avantage de produire du compost de qualité, ayant un usage agricole notamment, et de dégager du biogaz. Composé à 60 % de méthane, il peut être utilisé comme source d'énergie afin de produire de la chaleur et de l'électricité. De plus, le processus de méthanisation demande moins de surface d'installation que d'autres types de traitement des déchets.



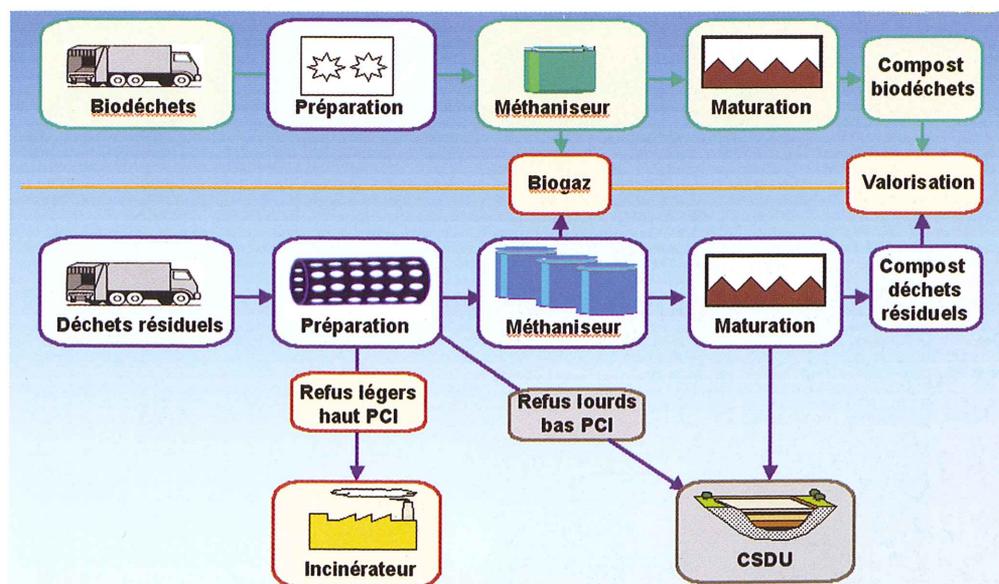
L'usine de Varenne Jarcy, en région parisienne, développe le même type de traitement des déchets par méthanisation que l'usine qui sera mise en service à Montpellier en 2006.

Valoriser les déchets

Trois ans avant l'adoption de la loi qui a rendu le tri sélectif obligatoire, Montpellier et son Agglomération a impulsé, dès 1989, le programme Demeter. En choisissant le processus de méthanisation, le Conseil de Communauté continue à être un précurseur en

favorisant une technologie encore peu développée dans notre pays. Celle-ci connaît pourtant déjà de multiples applications chez nos voisins européens comme l'Allemagne et l'Espagne. Ce nouveau type de traitement des déchets a pour objectif de mettre en œuvre une filière globale partant de la collecte au traitement des ordures pour les 38 communes de l'Agglomération, d'augmenter la valorisation des déchets et de limiter la part de déchets traitée en Centre de Stockage de Déchets Ultimes. Elle s'appuie également sur les installations déjà existantes, comme l'incinérateur de Lunel-Viel. Celui-ci ne prenant en charge que les déchets qui ne pourraient ni être valorisés directement comme le verre, certains plastiques... ni être traités par méthanisation.

Le Conseil de Communauté du 29 septembre a également lancé l'appel d'offres qui désignera les entreprises qui réaliseront cette unité de méthanisation. Les études préliminaires se dérouleront pendant toute l'année 2004 et se clôtureront à la fin de l'année par une enquête d'utilité publique. Les travaux, d'une durée de 18 mois environ, devraient débuter en 2005. Cet investissement de 57 millions d'euros traduit la politique volontariste de Montpellier Agglomération d'assurer à ses habitants un environnement durable de qualité.



L'usine de méthanisation comporte deux lignes de traitement des déchets. La première est destinée aux déchets organiques préalablement triés par les usagers. Elle permet de produire un compost de qualité utilisable en agriculture. La seconde, pour les déchets résiduels, produit un compost de qualité "B" pouvant être utilisé comme remblais dans les travaux de voirie notamment.